

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 05

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

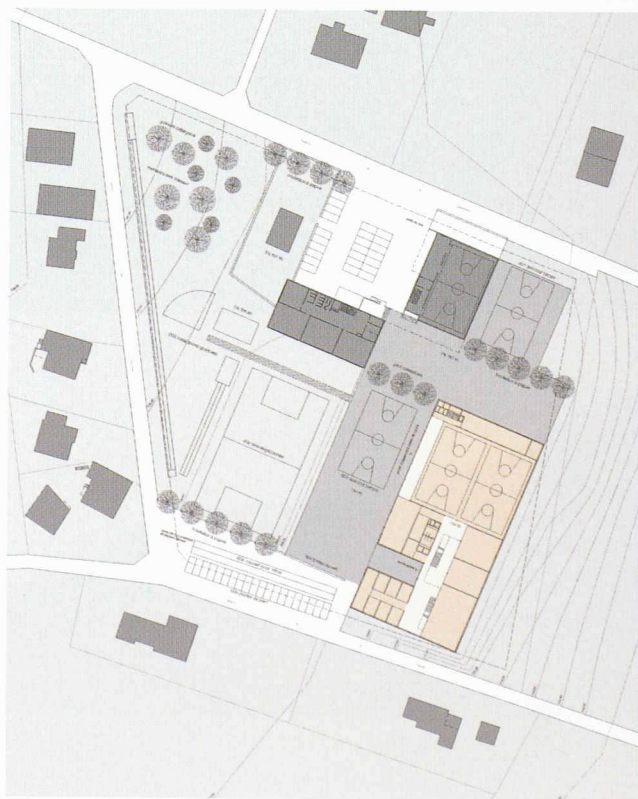
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveau collège de Cugy

CONCOURS

La réalisation du nouveau collège sur le site de celui déjà existant de la Chavanne a été l'objet d'un concours à un degré organisé par la commune de Cugy qui en a proclamé les résultats en septembre 2001. Le jury, présidé par M. Lorenz Bräker, était composé des personnes suivantes : Mmes Anne-Catherine Bouet Pelloux et Geneviève Bonnard, MM. François Gilliéron, Jacques Guignard, Daniel Robert, Christian Bridel (remplacé à l'occasion des journées de délibérations par M. Jean-Gilles Décosterd), Patrick Devanthéry, et Willy Frei. A l'issue de la procédure de présélection, la candidature de douze équipes a été retenue, celles-ci ont toutes rendu leur projet dans les temps. Deux projets ont été exclus de la répartition des prix pour entrave à la règle de distance à la limite, dans un cas, et pour dérogation importante au programme, dans l'autre.

Le collège existant, construit en 1974, est un bâtiment comportant huit classes (trois pour le primaire et cinq pour le secondaire) et leurs salles annexes, soit une salle de science, une salle des maîtres, une demi-salle de bibliothèque et une salle de couture. Après la construction du nouveau collège pour le secondaire, le bâtiment actuel sera réservé au primaire. Les deux parties auront donc un fonctionnement distinct, mais un usage commun de certains nouveaux locaux, tels que salle de science, salle informatique, cuisine. Le programme du concours comprenait la création d'une nouvelle construction accueillant onze classes, des salles annexes, une cafétéria, une salle de gymnastique ainsi que des aménagements extérieurs, le tout conçu dans une optique de flexibilité et adaptabilité dans le temps.



1^{er} rang, 1^{er} prix

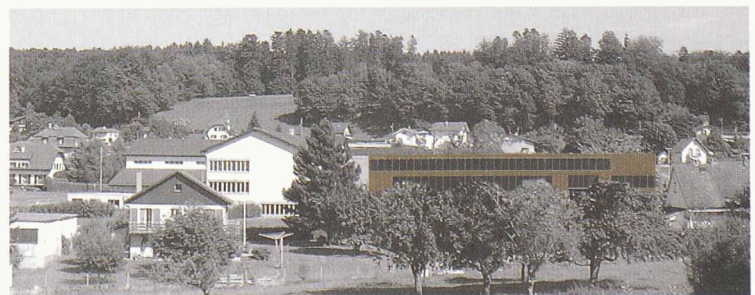
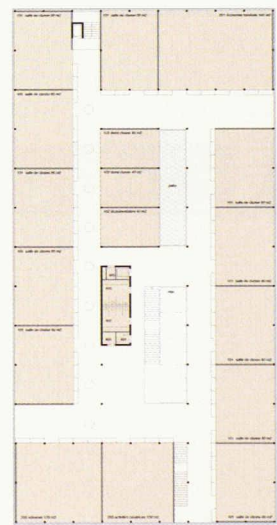
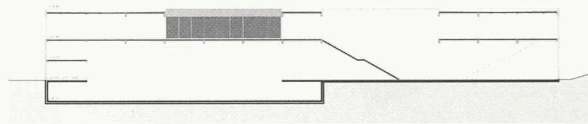
25 000.- Frs

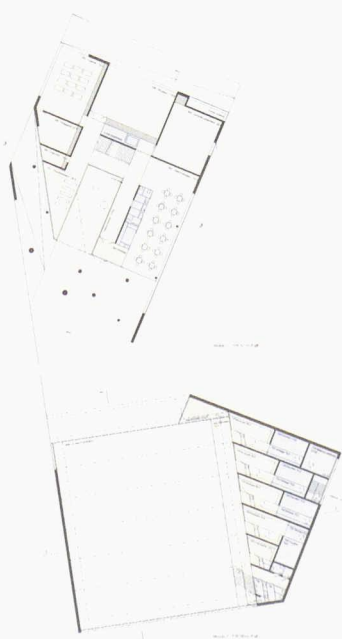
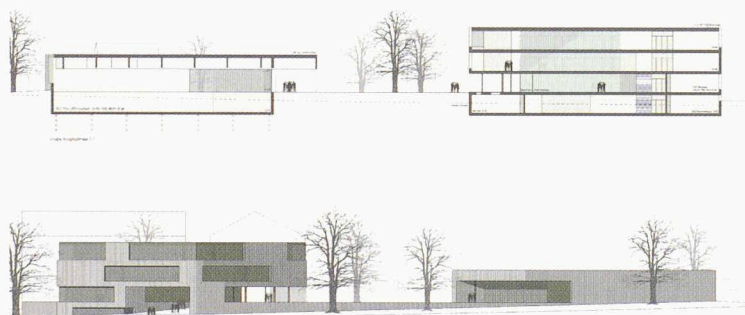
Eric Frei et Kaveh Rezakhanlou, Lausanne

Les auteurs proposent un bâtiment de géométrie très simple qui s'implante dans le territoire sur la base d'une lecture historique et topographique du site. Placé à l'est de la parcelle, il offre un dégagement optimal par rapport au village, dont la silhouette demeure ainsi clairement lisible. Les deux écoles forment un ensemble cohérent, tout en conservant simultanément les avantages d'une certaine autonomie par la création d'entrées et d'espaces de récréation extérieurs séparés. La juxtaposition des bâtiments anciens et nouveaux génère en outre des espaces extérieurs de qualité, soulignés en finesse par la définition du concept de végétalisation qui propose la plantation de quatre rangées d'arbres perpendiculaires à la pente soulignant les accès, délimitant le préau ou séparant les zones de sport.

Le bâtiment réunit toutes les fonctions du programme sous un seul toit, salle de gymnastique comprise. Tout comme sa forme et son volume, la distribution et l'organisation des fonctions de l'école sont simples et évidentes. Les salles spéciales et l'ensemble des fonctions ouvertes à tous sont installés au rez-de-chaussée, bénéficiant ainsi d'une hauteur plus importante du fait de la localisation sur ce même niveau de la salle de gymnastique. La hauteur de cet étage n'est en revanche pas favorable aux fonctions administratives qui s'y trouvent également, bien qu'elles soient autonomes et bien intégrées. Les salles de classe sont regroupées au premier niveau, les circulations sont organisées autour d'une cour intérieure attractive et rythmées par des vues sur l'extérieur au travers d'un principe de niches fort apprécié. La salle de gymnastique bénéficie d'une distribution interne bien agencée, ainsi que d'une entrée généreuse offrant une excellente liaison avec les terrains de sports extérieurs.

Le projet se caractérise par un volume compact respirant la simplicité, mais non la banalité. La simplicité extrême du volume et de la construction, la richesse des espaces intérieurs et l'évidence de l'orientation sont obtenues, entre autre, par l'emplacement judicieux des escaliers, de la double hauteur et des échappées visuelles sur la salle de sport au rez et sur l'extérieur à l'étage. Ce projet, aux espaces de circulations généreux, offre une solution économique grâce à une construction rationnelle et à un volume compact.





2^e rang, 2^e prix

22 000.- Frs

:mlzd architectes, Bienne

L'implantation de ce projet propose de reconnaître une série de géométries présentes sur le site, notamment un biais engendré par les dévestitures. Cette attitude d'urbanisation, qui s'appuie sur le réseau, densifie les constructions à l'Ouest au profit de la continuité des espaces verts issus de la pente à l'Est. Elle provoque des rapports de voisinage au caractère plus urbain que campagnard, caractère renforcé par le soin et les finesses apportées à la définition d'une architecture contemporaine élégante. L'inscription urbaine se vérifie dans la concordance des fronts bâtis : le chemin des Choulares se fait alors l'écho du front de la rue centrale du village perceptible par ses masses en contre-haut, à l'ouest du site. Cette prise de position délibérément urbaine et courageuse a le mérite de la clarté. Dans l'anticipation qu'elle affirme vis-à-vis du développement de Cugy, elle soulève néanmoins la question de la coexistence actuelle des masses proposées avec le gabarit pavillonnaire du chemin des Choulares.

La relative artificialité du biais ou son aspect contingent sert d'amorce à la promenade architecturale proposée qui offre de grandes qualités spatiales par les vues dégagées, le mouvement rotatif autour d'un vaste patio de lumière et les judicieux dégagements offerts. Malgré les contraintes géométriques, l'organisation du plan est habile et le fonctionnement général est bon. Il faut pourtant regretter que la compacité du bâtiment des classes, obtenue par un premier niveau semi-enterré, se fasse au détriment de l'éclairage de la salle de travaux manuels et justifie une triste fosse lumineuse pour l'informatique.

La construction en béton armé est cohérente avec les ouvertures proposées. Son revêtement de crépis sur isolation, bien qu'économique, fragilise l'édifice tant concrètement au niveau du rez-de-chaussée que dans sa perception. En façade, le jeu décalé entre plein et vide, maçonnerie et pan de verre, renforce l'unité du volume et la valeur plastique de ses percements. Cette attitude volontaire ou volontariste ne s'embarrasse pas de composer avec le caractère pavillonnaire-campagnard de l'endroit : une telle liberté nourrit le débat sur l'autonomie affirmée de cette architecture sans pour autant épuiser la question.

3^e rang, 3^e prix

Itis architectes sàrl, Fribourg

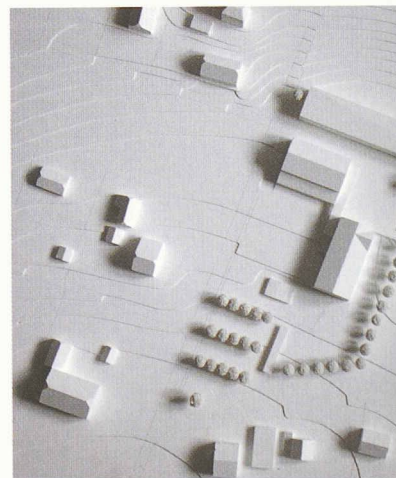
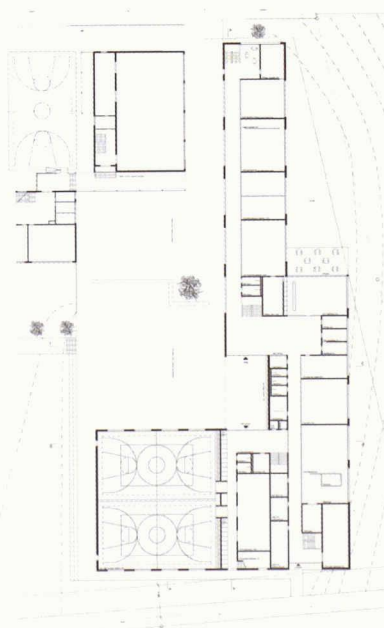
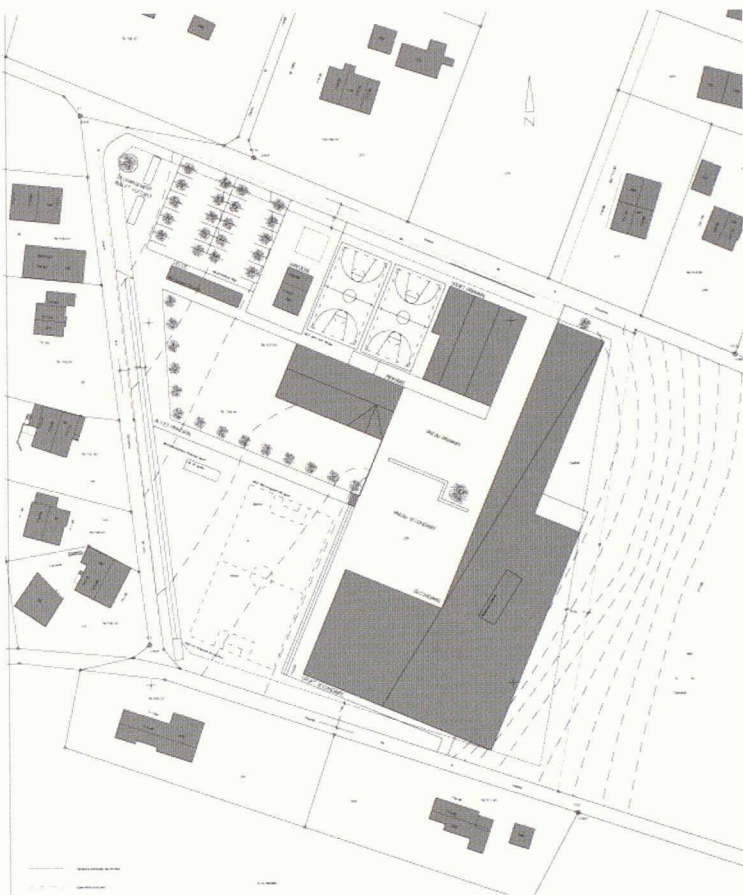
18 000.- Frs

Le projet se donne comme objectif premier de construire le bâtiment du nouveau collège sur deux niveaux posés à même le terrain naturel, sans excavation, et en condensant le bâti en un seul volume. Les différentes constructions, anciennes et nouvelles, sont mises en relation par une grande esplanade qui fait face au village.

Les intentions initiales de l'auteur sont affirmées dans le projet avec beaucoup de lisibilité et d'efficacité. Par contre, la composition du plan masse, si elle répond bien à l'intention de réunir les écoles sur un espace d'accueil commun, oblige à la définition d'un front arrière à l'Est, qui agit comme une césure radicale dans la continuité du bâti. La pertinence de cette limite n'est pas vraiment démontrée, eu égard au développement possible de la commune vers l'Est. Compte tenu de la générosité et de la franchise du tracé de l'esplanade, l'accès frontal depuis le chemin des Choulaïres ne semble avoir ni la force ni la précision de ce qu'il dessert.

La résolution fonctionnelle du programme est jugée bonne; du fait de la distribution latérale des classes, celles-ci bénéficient d'un ensoleillement idéal Est / Sud-Est. L'étirement des circulations horizontales, lié au parti d'implantation, est quelque peu atténué par une bonne répartition des liaisons verticales. Des espaces de dégagement viennent compléter les parcours qui sont en outre judicieusement liés aux espaces extérieurs.

La construction propose l'usage de maçonnerie pour le gros œuvre, les façades sont en enduit minéral coloré et la toiture en béton est traversée par une ligne de faîte diagonale. Il en résulte une expression architecturale massive, minérale et unitaire dont la rigueur est tempérée par les déformations des élévations, révélant la géométrie décalée de la couverture. Les conséquences plastiques de telles options constructives sont indubitablement intéressantes, mais ne sauraient faire oublier les difficultés techniques de mise en œuvre de ta toiture, vraisemblablement coulée sur place. Par ailleurs, l'expression des fenêtres horizontales remet en cause l'usage de la maçonnerie pour le gros œuvre.



Suite du palmarès

4^e rang, 4^e prix: *Andrea Bassi architecte, Genève*

5^e rang, 5^e prix: *Tardin & Pittet architectes, Lausanne*

Collège secondaire Les Tuillières à **Gland**

CONCOURS

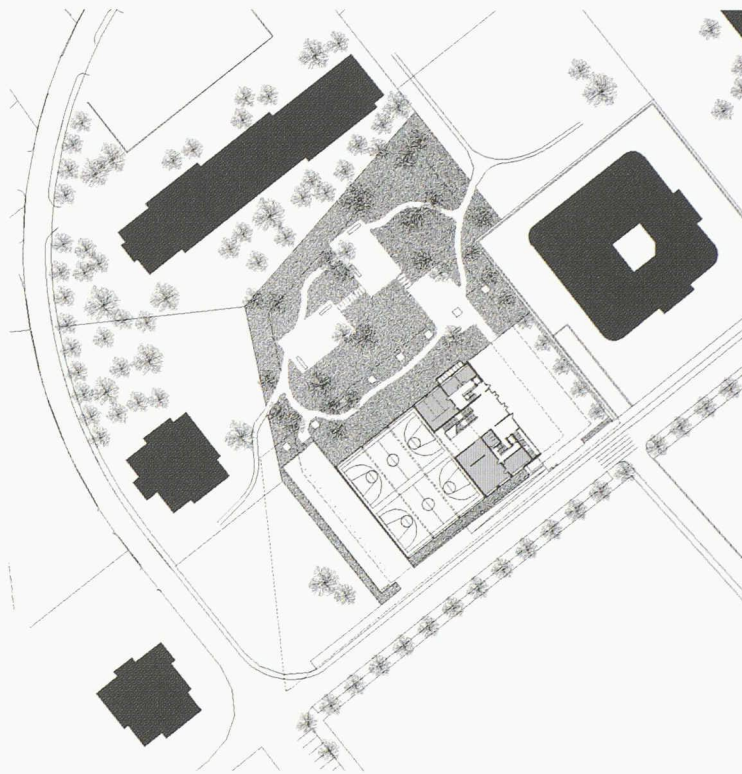
La commune de Gland devant se doter, en principe dès la rentrée scolaire de 2003, d'un nouveau complexe scolaire secondaire comprenant notamment 19 classes, des salles spéciales, un service psychopédagogique et une salle de gymnastique double, ainsi que deux appartements de concierge, la municipalité a décidé de réaliser un nouveau collège sur une parcelle du quartier «Cité Ouest - Aux Tuillières». Celui-ci se caractérise principalement par la présence de deux tours et d'une barre comprenant des logements, situées respectivement à l'ouest et au nord du périmètre du concours.

Cette localisation devrait permettre d'obtenir une bonne gestion des établissements scolaires secondaires, en profitant de la proximité avec le collège de Grand-Champ, œuvre des architectes Gachet et Mestelan.

Le jury, présidé par M. Albert Cornaz, architecte, était composé des membres professionnels suivants : MM. Armin Siegwart, Thierry Brüttsch, Thierry Genoud et Thomas Jomini, architectes.

Les critères d'appréciation étaient, sans ordre de priorité, l'implantation et l'adéquation au quartier, la fonctionnalité du projet, la qualité architecturale du projet, l'économie générale du projet et la qualité des accès et du traitement des espaces extérieurs.

Après un premier tour de jugement, le jury a sélectionné neuf projets, dont les auteurs furent invités à approfondir leur proposition, qui devait atteindre le niveau d'avant-projet. Parmi ceux-ci, cinq projets ont finalement été primés. Les trois premiers rangs font l'objet d'une présentation détaillée ci-après



1^{er} rang, 1^{er} prix :

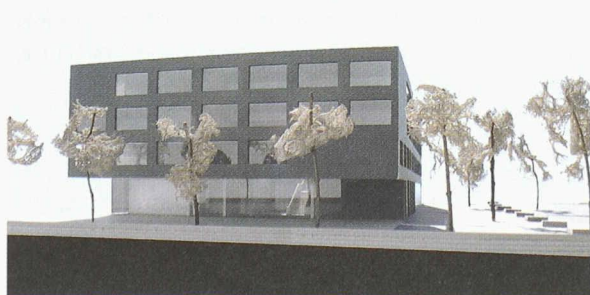
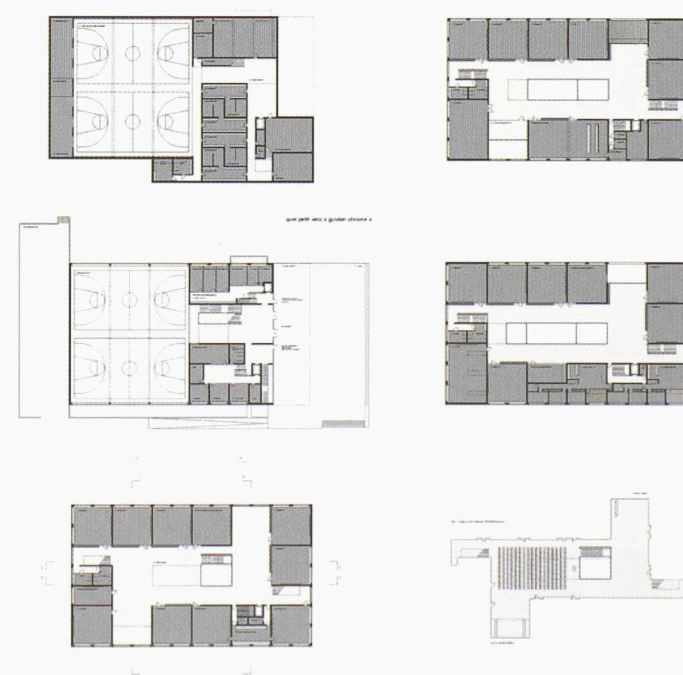
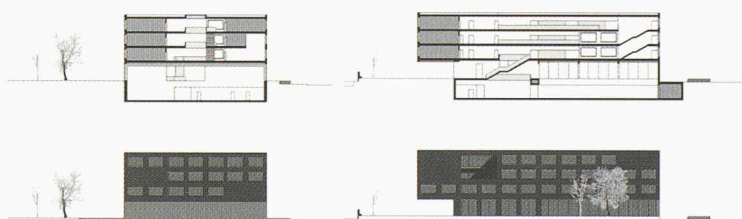
35 000.- Frs

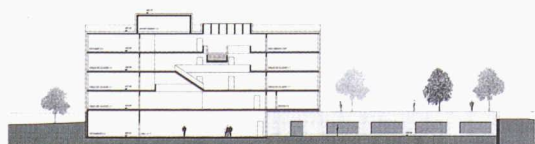
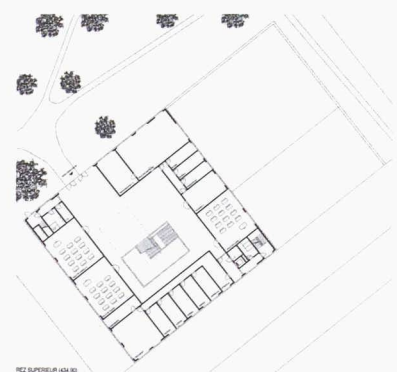
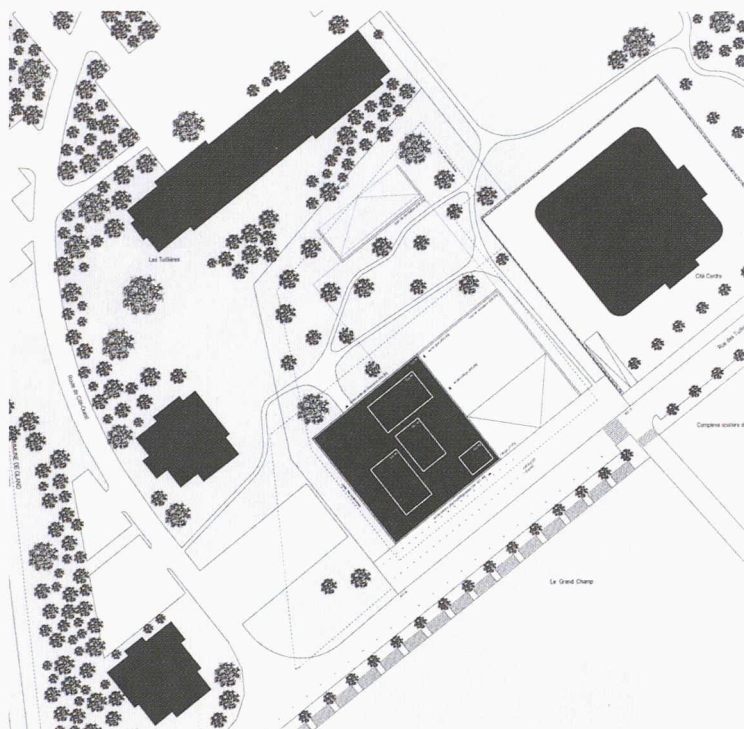
Graeme Mann & Patricia Capua-Mann, Lausanne

Le jury relève la qualité de la proposition en regard de la simplicité du vocabulaire architectural mis en œuvre, qui se traduit par une bonne économie du projet. Le volume bâti, compact, est implanté en bordure du chemin des Tuillières, ce qui permet de dégager un grand espace à l'arrière et d'établir une ample relation spatiale avec les immeubles d'habitation environnants. La qualité du traitement de la zone de délassement permet une appropriation aisée, tant par les élèves de l'école que par les habitants du quartier. Le positionnement de l'entrée principale du bâtiment favorise l'accès depuis le collège voisin des Grands-Champs.

Le jury salue par ailleurs la bonne organisation générale des espaces d'enseignement situés dans les trois niveaux supérieurs du bâtiment, bien qu'il déplore le sous-dimensionnement de l'escalier au rez-de-chaussée. Il relève en outre que la mixité de l'affectation des locaux d'enseignement permet de réduire les déplacements et d'éviter de générer des concentrations d'élèves.

L'intégration des salles de sport dans le bâtiment, dans une position semi-enterrée, renforce la connotation urbaine du projet.





2^e rang, 2^e prix

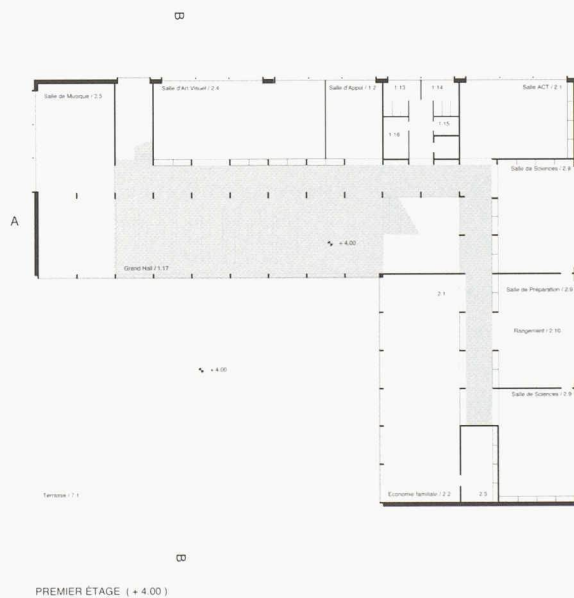
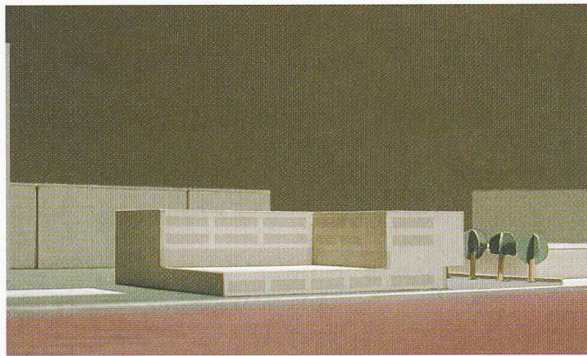
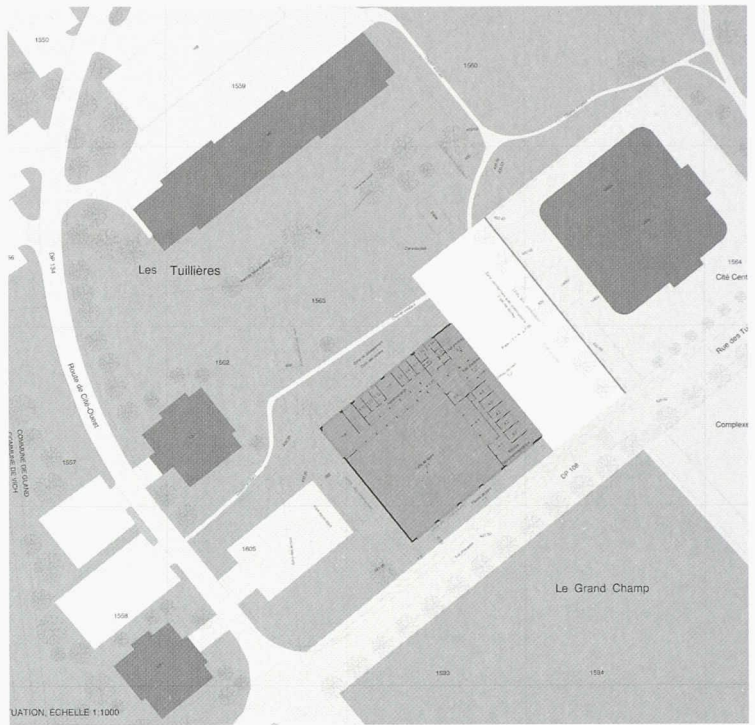
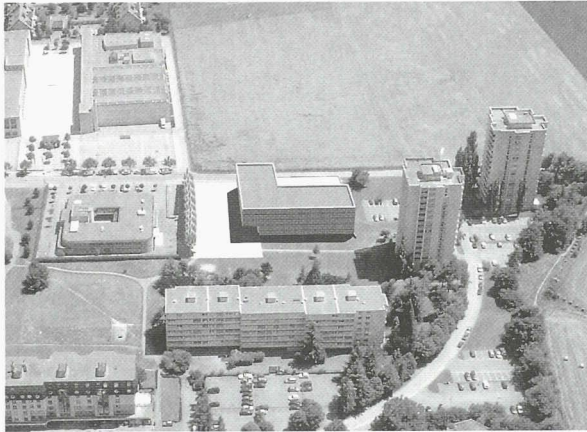
30 000.- Frs

U8 Architectes Sàrl, Yves Macherel, Marie Gétaz et Marc-Laurent Naef, Lausanne

Le projet propose l'implantation d'un volume unique pour l'école. Un préau, accessible par un plan incliné, permet l'entrée dans le bâtiment par le rez inférieur. Les salles de gymnastique se trouvent dans le prolongement du préau, au-dessous de l'aire de délasserment.

Le jury apprécie le faible impact volumétrique de ce parti, qui ménage ainsi le dégagement visuel des immeubles d'habitation vers le sud, ainsi que la qualité des relations qui s'établissent entre l'école, le préau partiellement incliné, les salles de sport et les espaces extérieurs.

Il relève enfin l'intérêt de la matérialisation de la façade, bien qu'il émette quelques doutes quand au traitement du socle et du couronnement.



3^e rang, 3^e prix **20 000.- Frs**
Atelier Nord-sud et Atelier Pierre Vincent, Vevey

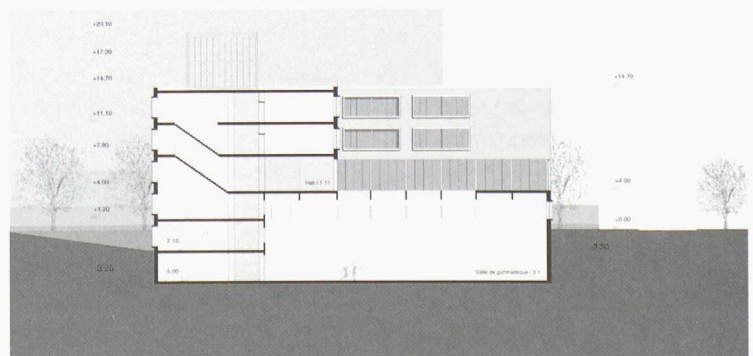
Le jury apprécie la volumétrie du bâtiment projeté, qui s'aligne sur la rue des Tuilières, qui permet de maintenir l'intégrité du parc existant tout en soulignant, par son orientation, la limite entre l'école et les espaces de délasserment.

La distribution des salles de classe sur deux niveaux, leur forme et leur éclairage, mettent en valeur ces espaces d'enseignement. Par contre, la localisation des salles spéciales aux niveaux inférieurs multiplie inutilement les déplacements verticaux.

Aux yeux du jury, le traitement architectural des façades est en cohérence avec sa volumétrie, mais l'uniformité des ouvertures lui paraît monotone.

Suite du palmarès

- 4^e rang, 4^e prix: *Giorgio Bello, Aydan Yurdakul, Enrichi Prati et Mauro Lepori, Genève*
- 5^e rang, 5^e prix: *Philippe Gilliéron, Yverdon*



Gymnase intercantonal de la **Broye** à Payerne

CONCOURS

L'idée de créer un établissement intercantonal du secondaire supérieur pour la Broye fribourgeoise et vaudoise apparaît pour la première fois en mai 1991 sur une idée d'un groupe de travail informel, qui aboutira à création d'une commission régionale, officiellement reconnue en 1993, puis à la nomination en 1994 par les Conseils d'Etat d'un groupe institutionnel intercantonal.

Dès octobre 1997, une étude d'urbanisation est entreprise sur le quartier de la Blancherie à Payerne afin de légaliser le terrain. Elle aboutit à l'établissement d'un plan directeur localisé (PDL) et d'un plan partiel d'affectation (PPA), tous

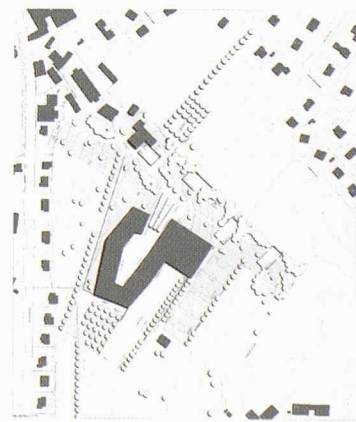
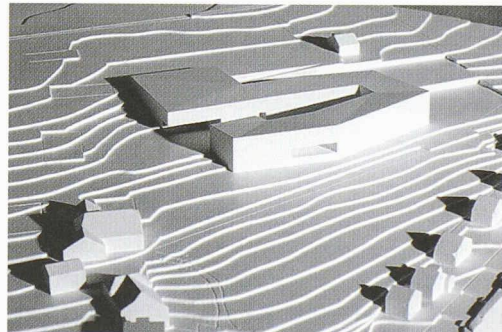
deux mis à l'enquête publique de mars à avril 1999 et adoptés par le Conseil communal de Payerne le 9 septembre 1999. Sur cette base, le groupe institutionnel intercantonal a été chargé par les deux Conseils d'Etat de poursuivre les travaux afin de concrétiser le projet du gymnase intercantonal de la Broye, établissement qui devrait être opérationnel pour la rentrée scolaire 2005. Organisé par les Etats de Fribourg et Vaud, le concours était ouvert à tous les architectes suisses ou établis dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics. 117 inscriptions ont été enregistrées et 73 projets rendus, parmi lesquels 12 ont été retenus pour le 2^e degré.

1^{er} rang, 1^{er} prix

35 000.- Frs

Bureau fixpencil, Marly

Toutes les fonctions de l'école sont regroupées dans un seul bâtiment, dont l'autonomie de la forme a été développée en 2^e phase d'une manière convaincante. La typologie du gymnase comme lieu de formation, de culture et de rencontre est marquée par une cour centrale, accessible de tous les côtés s'ouvrant à la fois vers la ferme (accès principal) et la ville. Toutes les fonctions communes y sont regroupées dans un espace urbain renfermé en relation visuelle directe avec la ville par le préau généreux. Facilitant l'orientation, des lieux de rencontre intermédiaires, en relation avec le paysage ou la cour, s'organisent autour d'un corridor central de circulation tout en offrant une flexibilité d'organisation à l'école, matérialisée structurellement par des murs porteurs longitudinaux en béton et des murs non porteurs entre les salles de classe. L'accès de plain-pied à la salle de sport est indépendant. L'aménagement de la ferme respecte la structure existante. La proposition d'une salle d'exposition ne faisant pas partie du programme est intéressante et pourrait servir de lien entre la ville et l'école. Le traitement différencié des ouvertures en façade selon l'affectation est subtile. En revanche le jury déplore le traitement des espaces extérieurs: l'espace libre est trop morcelé, les végétaux plantés quelque peu au hasard, les cheminements sans hiérarchie. Les alignements d'arbres sont contradictoires avec l'autonomie de la forme architecturale.



Suite du palmarès

4^e rang, mention : *Atelier d'architecture Deillon, Bulle*

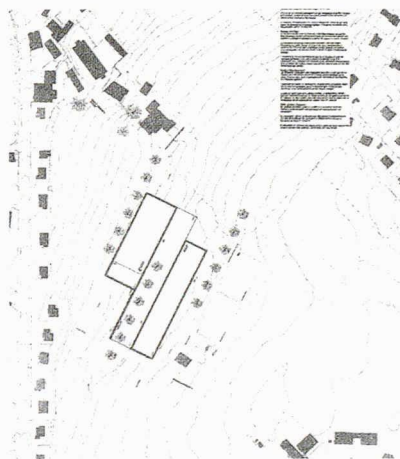
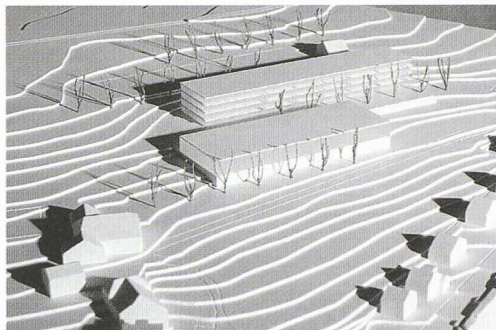
5^e rang, 3^e prix : *ASM Architekten, Heitenried et Coquoz, Fribourg*

2^e rang, mention

25 000.- Frs

Bart & Buchhofer, Biemme

Le projet a maintenu le principe initial de composition basé sur deux volumes décalés, parallèles aux courbes de niveau. Toutefois, un raccourcissement du volume situé à l'Est a permis de mieux organiser la zone d'accès et le parking au sud du bâtiment, mettant ainsi en valeur l'esplanade et son dégagement vers la ville. Cette proposition se caractérise par une volonté très nette de réunir la totalité des fonctions du gymnase dans les deux volumes en laissant à la ferme des activités extrascolaires. Ce parti d'autonomie est exprimé de manière cohérente et convaincante: le volume des salles de classe offre un bon fonctionnement et des dégagements spatiaux intéressants; regroupant des fonctions scolaires et régionales, le deuxième volume prend toute sa signification d'équipement public. Le traitement différencié des espaces extérieurs (minéral côté véhicules et végétal côté piétons) est cohérent avec l'organisation générale du projet et son espace central, mais manque d'indications quant au traitement des espaces verts. Par son implantation et sa volumétrie non réglementaires, ce projet fait apparaître la villa existante comme un accident dans le territoire.

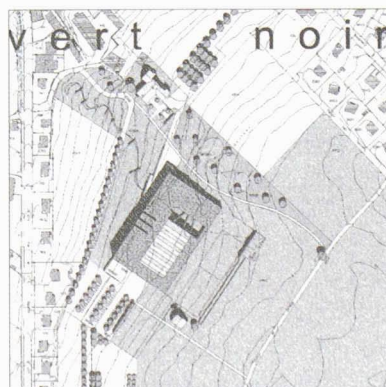
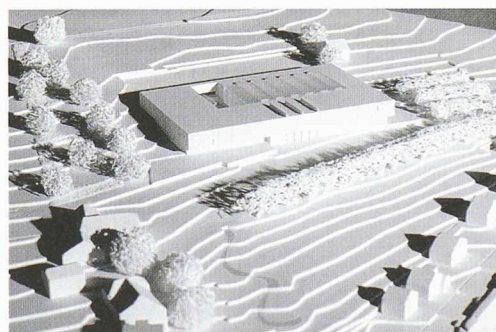


3^e rang, 2^e prix

15 000.- Frs

Architram HS SA, Renens

Le bâtiment unique est bien implanté dans le site: son orientation est judicieuse, sa volumétrie est à l'échelle de l'urbanisation environnante. Le déplacement de l'aula et de la troisième salle de sport, au deuxième degré, renforce le caractère unitaire du parti initial. Les rapports visuels entre l'école et les salles de gymnastique soutiennent leur intégration dans le complexe. Les fonctions sont clairement et judicieusement réparties. Cette organisation permet un fonctionnement naturel de l'ensemble de l'école. Toutefois, le développement architectural, notamment les façades et les détails constructifs, ne sont pas à la hauteur de la qualité organisationnelle du projet. Les accès sont correctement disposés, mais le traitement des aménagements extérieurs n'est pas abouti. Il en va de même de l'espace paysager central, d'un formalisme inadéquat, et du ruisseau très anecdotique. Ce projet présente un concept énergétique compliqué, le fonctionnement des lanterneaux sur la salle de gymnastique est particulièrement problématique.



6^e rang, 4^e prix : *0815 architectes, Fribourg*

7^e rang, mention : *Carnal et Menthonnex, Lausanne*

8^e rang, 5^e prix : *Favre Pecoraro Architectes, Lausanne*